

Coordonnées de votre établissement bancaire

Établissement

Agence

Adresse

Code Postal Ville

Code banque Code guichet

N° compte

A renvoyer à

Clé RIB Droits devant !! - 47, rue de Dantzig - 75015 Paris
Numéro national émetteur : 465 040

Je joins à mon envoi un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal (RIB ou RIP). Le prélèvement sera effectué le 25 de chaque mois. Je recevrai un reçu fiscal.

Adhésion par chèque à l'ordre de Droits devant

adhésion : 30 € soutien : €

Laissez-nous vos coordonnées pour recevoir votre carte :

Nom

Prénom

Adresse

Code Postal Ville

Téléphone

E-mail



Nos réunions et permanences

✓ Réunion d'information avec les sans-papiers venant pour la 1^{ère} fois

Tous les lundis à 14h30

Présentation collective de l'association, puis discussion individualisée.

✓ Permanence d'accueil individuel

Tous les mercredis de 14h30 à 18h

Remplissage d'une fiche d'information et adhésion (30 € l'année) pour les sans-papiers qui sont déjà venus le lundi.

✓ Assemblée générale

Tous les samedis à 15h

Le rendez-vous des militants, qui y parlent de l'actualité de la lutte.

✓ Les permanences juridiques en droit des étrangers

Sur rendez-vous, nous conseillons les étrangers en situation irrégulière qui rencontrent des difficultés dans leur démarche d'obtention d'un titre de séjour, ainsi que les étrangers en situation régulière qui veulent renouveler leur titre de séjour ou obtenir leur naturalisation.

✓ Les permanences consacrées aux droits sociaux

Sur rendez-vous, nous aidons les étrangers, qu'ils soient ou non en situation régulière, à accéder à leurs droits sociaux.

Procédure anti-expulsions

Dès que nous sommes informés de l'interpellation d'un de nos adhérents pour défaut de titre de séjour, nous intervenons pour lui venir en aide. Notre procédure, très efficace, débute dès la garde à vue. Ainsi, sur les centaines d'arrestations subies par nos militants ces dernières années, les expulsions se comptent sur les doigts d'une main !

Droits devant !!



Association qui milite pour l'égalité des droits et contre les exclusions

47, rue de Dantzig - 75015 Paris
Métro ⑫ Porte de Versailles
Métro ⑬ Porte de Vanves

Tél/Fax : 01 42 58 82 29

E-mail : administrateur@droitsdevant.org

Site : www.droitsdevant.org

Avec les sans droits

Droits devant !! naît en janvier 1995, lors de l'occupation par une cinquantaine de familles et célibataires sans logis d'un grand immeuble vide situé rue du Dragon, au coeur du Quartier latin. L'objectif de l'association ? Mener des actions concrètes avec les « sans droits » : sans logis donc, mais aussi sans emploi, sans ressources, sans protection sociale, sans papiers...

Le 8 avril 1995, à l'appel de Droits devant !!, une première manifestation « pour l'égalité des droits, contre la précarité et les exclusions », soutenue par une centaine d'associations et de syndicats, fait descendre dans la rue 30 000 personnes !

En décembre 1995, la voix des « sans » a du mal à émerger des grèves et des manifestations faisant suite au plan Juppé. Pour la faire entendre, nous occupons le Centre Pompidou puis lançons, le 20 décembre 1995, « l'Appel des sans », aux côtés des acteurs de ce que l'on nomme aujourd'hui le « mouvement social ». En janvier 1996, nous quittons enfin la rue du

Dragon. La victoire est belle : les 136 occupants sont relégués.

Bon nombre de mal logés et sans logis étant sans-papiers, nous organisons en octobre 1995 deux journées de forum-débat autour de celles et ceux que l'on qualifie encore à l'époque de « clandestins ».

La première action de Droits devant !! concernant les sans-papiers a lieu dans la foulée : 250 personnes vont à l'Élysée porter à M. Chirac une lettre sur la situation des sans-papiers et les conséquences néfastes de la loi Pasqua. Nous envisageons de préparer une action d'envergure, prévue pour avril 1996.

Tout s'accélère ! Le 18 mars 1996, 300 sans-papiers s'en vont, seuls, occuper l'église Saint-Ambroise. Ils réclament leur régularisation. Quoique surpris, nous nous engageons dès le premier jour avec le Comité Des Sans Logis (CDSL) dans ce qui est le point de départ d'un combat essentiel.

Depuis, la lutte des sans-papiers s'est inscrite dans l'histoire des luttes sociales en France. Grâce à de nombreuses actions



et manifestations, elle a conduit à la régularisation de centaines de milliers de personnes - dont plus de 80 000 en 1997, et au moins 5 000 suite aux grèves des travailleur(se)s sans papiers de 2008.

Contre le racket d'État

Depuis 2008, à l'appel de 42 associations, comités de sans-papiers, syndicats et partis politiques, nous menons une campagne qui dénonce le racket et l'injustice fiscale que subissent les travailleur(se)s sans papiers.

En effet, la plupart d'entre eux travaillent de manière déclarée et paient des cotisations sociales sans pouvoir bénéficier des prestations qui y sont attachées (allocation chômage, retraite...). Nous estimons que l'État français encaisse plusieurs centaines de millions d'euros par an sans jamais rien décaisser !

Par ailleurs, toutes et tous paient des impôts : sur le revenu pour les travailleur(se)s déclaré(e)s et sur la consommation via la TVA. Pourtant, l'État français les chasse et ne leur accorde aucun droit citoyen.

C'est dans ce cadre que nous avons conduit des dizaines de manifestations et d'actions afin de sensibiliser l'administration et le gouvernement français, ainsi que les ambassades et consulats des pays d'origine des sans-papiers, aux problèmes rencontrés par ces travailleur(se)s. Ces mobilisations et ces rencontres officielles nous ont permis d'éviter de nombreuses expulsions, d'obtenir des régularisations et d'influer sur l'opinion publique.

Par votre adhésion, par vos dons, aidez-nous à continuer la lutte.

Présents sur tous les fronts

Aujourd'hui comme hier, nous prônons l'unité dans les luttes. Aux côtés d'autres organisations, nous avons ainsi soutenu le peuple palestinien (missions civiles, manifestations), le Mouvement des Sans Terre brésilien ou les zapatistes mexicains, participé aux Forums Sociaux Mondiaux, vaincu le redoutable Accord Multilatéral sur l'Investissement (1998)...

Autorisation de prélèvement automatique

Autorisation : LA POSTE PA/34/01

Pour aider Droits devant !! à poursuivre ses luttes, nous vous proposons le prélèvement automatique mensuel qui nous garantit une stabilité financière toute l'année.

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, un montant de :

- 10 € /mois
- 20 € /mois
- 30 € /mois
- Autre : € /mois

en faveur de Droits devant !!. Je pourrai faire cesser mon prélèvement sans aucun frais par simple lettre à mon agence bancaire ou CCP.

Nom

Prénom

Adresse

Code Postal Ville

Téléphone

E-mail

Date

Signature

